



APPELS A PROJETS

« Innovations pour la gestion de l'eau Transition numérique et économie circulaire » de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Lydia PROUVE

Chargée de mission

Direction du Programme et des Interventions

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

« Innovations pour la gestion de l'eau

Transition numérique et économie circulaire »

Soutenir les projets qui s'inscrivent dans la transition écologique en s'appuyant sur les technologies du numériques et l'économie circulaire et qui ont pour objectif l'amélioration qualitative et quantitative de l'eau et des milieux aquatiques

L'appel à projets est ouvert aux collectivités, entreprises et associations

Une enveloppe de 15 M€

Taux de subvention : 80% maximum (Pour les activités économiques à adapter selon les règles d'encadrement européen)

Ouverture de l'appel à projets : 2 novembre 2020

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 30 avril 2021

Attribution des aides : juillet 2021

L'appel à projets : «Transition numérique et économie circulaire» en 4 Axes

Axe 1 : L'usine d'épuration du futur

L'appel à projets pourra accompagner le développement de solutions qui impactent :

- L'intégration des technologies « *smart* » tant sur l'usine (optimisation des procédés) par la gestion qualitative et quantitative des flux entrée – sortie;
- La valorisation matière sous différentes formes ;
- La valorisation des substances contenues dans les effluents et rejets ;
- La valorisation des eaux usées traitées ;
- La réduction des micropolluants, la réduction des nano déchets et microplastiques;
- La récupération de l'urine à la source en vue de sa valorisation

Axe 2 : Les réseaux intelligents

L'appel à projets pourra accompagner le développement de solutions qui impactent :

- L'interopérabilité des systèmes de mesure et outils de gestion pour une gestion en temps réel;
- La gestion patrimoniale des réseaux (état des réseaux, durée de vie, détection précoce des fuites (hors partie privative));
- Le suivi en continu du contrôle et des interventions pour la mise en conformité des branchements;
- L'optimisation économique (outil de gestion technique et comptable pour le renouvellement du patrimoine);
- La collecte et la valorisation des déchets pour éviter leur rejet au milieu dans l'objectif d'une sensibilisation et une communication ciblée auprès du grand public du sous bassin versant concerné

Axe 3 : L'éco-efficience des procédés industriels

L'appel à projets pourra accompagner le développement de solutions qui impactent :

- La récupération et/ou la production de matière et sa valorisation ;
- La valorisation des substances à valeur montante contenues dans les effluents et rejets ;
- La réutilisation des sous-produits d'épuration, des eaux épurées et des eaux pluviales pour de nouveaux usages ;
- Le développement d'approches territoriales de type écologie industrielle.

Axe 4 : Le numérique au service de l'aide à la décision et au partage de l'information

L'appel à projets pourra financer le développement d'outils numériques et/ou plateforme décisionnelle permettant notamment :

- Un suivi intelligent de la ressource en eau à une échelle cohérente (nappe, aire d'alimentation de captage, système d'exploitation de la production à la distribution), à un pas de temps fin ou en temps réel, afin d'offrir les informations nécessaires à la prise de décision;
- Le développement de méthodologies et d'outils numériques pour le diagnostic de vulnérabilité des systèmes d'eau et d'assainissement et le pilotage opérationnel des démarches d'adaptation au changement climatique (modélisation des interdépendances entre acteurs et infrastructures, tests virtuels de l'impact de scénarios...).

L'appel à projets : «Transition numérique et économie circulaire» en 4 Axes

A qui s'adresse l'appel à projets ?

- aux collectivités (communes, communautés de communes, agglomérations, métropoles, départements, régions, etc.) et leurs groupements (établissements de coopération intercommunale, syndicats mixtes ...)
- aux acteurs économiques
- aux associations

Sur quels critères sont sélectionnés les projets ?

- l'efficacité environnementale du projet (rendement matière, efficacité énergétique du procédé de valorisation matière, réduction des sous-produits de l'assainissement, amélioration du traitement...) et le niveau de réponse aux enjeux environnementaux du territoire notamment sur le fait de contribuer à la réduction de la pression polluante sur le milieu et à la baisse de la pression de prélèvement sur les territoires à enjeu,
- le caractère innovant du projet,
- l'exemplarité et le caractère reproductible notamment sur d'autres territoires du bassin,
- le recours en priorité à l'autoconsommation ou à la valorisation dans l'écosystème proche de l'entreprise,
- la faisabilité technique,
- la durabilité du projet,
- l'équilibre financier du projet et les co-financements sollicités.



Merci de votre attention

<http://www.eau-seine-normandie.fr/AAP-Innovations-Transition-numerique-Economie-circulaire>